



GEMENG  
HABSCHT

# AVIS

## **Certificat relatif à une décision ministérielle en conformité à l'article 24, § 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau**

Par la présente, il est certifié que la demande du 17 février 2016 présentée par Daedalus Engineering s.à.r.l., 3, um Haff, L-7650 Heffingen, au nom du Syndicat des Eaux du Sud – SES, Fockemillen, L-8386 Koerich, aux fins d'obtenir l'autorisation pour le renouvellement de l'autorisation EAU/AUT/11/0068 du 27 août 2012 délivrée par le Ministre de l'Intérieur et à la Grand Région relatif à l'assainissement et l'exploitation des captages des sources Woelfragronn 1, 2 et 3 près de Septfontaines, a été autorisée par Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable en date du 1 octobre 2020 (réf.: EAU/AUT/16/0133).

Il est porté à la connaissance du public que tout intéressé peut prendre inspection de cette décision et des plans y afférents à la maison communale, ceci du 16 octobre 2020 au 24 novembre 2020 inclus.

Contre l'autorisation susvisée un recours est ouvert devant le tribunal administratif qui statue comme juge de fond. Le recours doit être introduit, sous peine de forclusion, dans un délai de 40 jours à compter du premier jour de la présente publication.

Le recours est également ouvert aux associations agréées en application de l'article 69 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau. Ces associations sont réputées avoir un intérêt personnel.

Eischen, le  
Pour l'administration communale

Le Secrétaire

Paul Reiser



Le Bourgmestre

Serge Hoffmann

Administration  
Communale

Place Denn  
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

[www.habscht.lu](http://www.habscht.lu)